

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASES 54** Subventions (23.000 euros) à 4 associations menant des actions de prévention du mal-être et d'écoute psychologique.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 4 associations menant des actions de prévention du mal-être et d'écoute psychologique ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association PHARE Enfants-Parents, 5 rue Guillaumot 75012 Paris (SIMPA 21148- 2019\_03894) au titre de l'année 2019.

Article 2 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association SOS Amitié Paris Île-de-France (SIMPA 3862 ; 2019\_00617), 7 rue Heyrault 92100 Boulogne Billancourt, au titre de l'année 2019.

Article 3 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Suicide Ecoute (SIMPA 5341 ; 2019\_01577), 33 rue Linné 75005 Paris, au titre de l'année 2019.

Article 4 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association La Porte Ouverte (SIMPA 4165 ; 2019\_03371), 21 rue Duperré 75009 Paris, au titre de l'année 2019.

Article 5 : La dépense correspondante de 23.000 euros sera imputée au chapitre fonctionnel 934, nature 65748, rubrique 412, destination 4120001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**